

# Auto-certification de résidence fiscale

## Personne physique

Cette auto-certification de résidence fiscale doit impérativement être remplie par les souscripteurs et les bénéficiaires des contrats<sup>1</sup> personnes physiques. Elle a pour vocation de permettre à votre assureur de se conformer à ses obligations concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale<sup>2</sup>. CNP Assurances et ses filiales doivent effectuer des diligences d'identification dans le cadre desquelles s'inscrit la présente auto-certification. Dans ce contexte, CNP Assurances et ses filiales remplissent des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les contrats des personnes non résidentes fiscales en France. CNP Assurances ou l'une de ses filiales pourra demander tous justificatifs aux souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance afin de lever toute ambiguïté quant à sa résidence fiscale. À défaut de transmission des justificatifs, CNP Assurances ou l'une de ses filiales effectuera la déclaration avec la résidence fiscale détectée pour les souscripteurs et bénéficiaires.

### TOUTES LES ZONES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RENSEIGNÉES

IDENTIFICATION	
Nom de famille (nom de naissance)	<input type="text"/>
Nom d'usage	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Commune de naissance	<input type="text"/>
Département de naissance	<input type="text"/>
Pays de naissance	<input type="text"/>
Adresse de résidence principale	
Résidence / Appt / Bât.	<input type="text"/>
N° / Rue	<input type="text"/>
Lieu-dit	<input type="text"/>
Code postal / Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>

NATIONALITÉ / CITOYENNETÉ ET RÉSIDENCE FISCALE <sup>3</sup>	
1 - Avez-vous la nationalité / citoyenneté américaine (États-Unis d'Amérique) ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2 - Si vous êtes de nationalité / citoyenneté américaine, vous devez indiquer votre Tax Identification Number (TIN) attribué par l'administration fiscale américaine <sup>4</sup> :	<input type="text"/>
<i>Si vous n'êtes pas de nationalité américaine et que vous êtes né(e) aux États-Unis, vous devez impérativement fournir, selon le cas, la copie d'un certificat de perte de nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine à la naissance, la copie du justificatif permettant d'attester de cette situation.</i>	
3 - Êtes-vous résident fiscal en France ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
4 - Êtes-vous résident fiscal d'un autre pays ou territoire que la France ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si vous avez répondu OUI à la question 4, vous devez indiquer obligatoirement :	
- Votre pays de résidence fiscale <sup>5</sup> :	<input type="text"/>
- Votre Numéro d'Identification fiscale (NIF) attribué par votre pays de résidence fiscale <sup>6</sup> :	<input type="text"/>
<i>Si votre pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF ou d'équivalent fonctionnel, indiquer NA pour non applicable.</i>	

REPRÉSENTANT LÉGAL (si la personne est un mineur ou un majeur protégé)	
Nom de famille :	<input type="text"/>
Nom d'usage :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>
Pays de naissance :	<input type="text"/>
Dénomination sociale si personne morale :	<input type="text"/>
Représentée par (nom d'usage, prénom, fonction) :	<input type="text"/>

## DÉCLARATION

Le souscripteur ou bénéficiaire (ou son représentant légal) certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus via ses propres déclarations et sous sa responsabilité, et s'engage à informer immédiatement CNP Assurances ou l'une de ses filiales de tout changement de résidence fiscale nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Ces informations sont destinées à l'assureur et aux autorités fiscales. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires, CNP Assurances ou l'une de ses filiales, peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, la collecte de vos données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de votre dossier par CNP Assurances ou l'une de ses filiales.

Les traitements mis en oeuvre ont pour finalité : la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance ; l'élaboration des statistiques et études actuarielles ; l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ; l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte anti-blanchiment, contre le financement du terrorisme et contre la fraude ; les opérations relatives à la gestion des clients ; les statistiques commerciales ; l'amélioration du service au client permettant de proposer des produits ou services réduisant la sinistralité, d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ; la gestion des avis des personnes sur les produits et services.

CNP Assurances ou l'une de ses filiales pourra utiliser vos données à caractère personnel pour vous adresser des offres ouvertes à tous nos assurés mais qui sont particulièrement adaptées à votre profil.

Les destinataires de ces données personnelles, sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels dûment habilités de CNP Assurances ou de l'une de ses filiales, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, les intermédiaires d'assurance, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Vos données seront conservées, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (<https://www.cnp.fr/particuliers/info-reglementee>).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer.

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis.

Vous pouvez exercer ces différents droits en vous rendant sur <https://contacts.cnp.fr/donnees-personnelles-rgpd>, ou en contactant directement le service DPO par courriel ([dpo@cnp.fr](mailto:dpo@cnp.fr)) ou par courrier : CNP Assurances, Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Coeur de ville, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Vous disposez également du droit de prévoir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>.

Fait à  le

Signature du souscripteur ou du bénéficiaire (ou de son représentant légal)

### Liste des renvois qui figurent au recto :

1. Contrats d'assurance avec valeurs de rachat, contrats de rente et bons de capitalisation.
2. Les obligations relatives à l'échange automatique d'informations relèvent de l'application de :
  - la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA »),
  - la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 rectifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (dite Directive de Coopération Administrative ci-après dénommée « DAC »),
  - l'accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements signé le 29 octobre 2014.
3. Pour que l'auto-certification soit valide, chacune des zones doit être dûment renseignée. Une auto-certification incomplète ou mal renseignée équivaut à une absence de remise de celle-ci. Dans ce cas de figure, nous devons vous considérer comme résident fiscal du pays sur la base des éléments détenus dans nos systèmes d'information.
4. Votre Tax Identification Number (TIN) doit correspondre soit à votre Numéro de Sécurité Sociale (SSN) soit à votre Numéro Individuel de Contribuable (ITIN).
5. Vous devez indiquer votre pays de résidence fiscale. En cas de doute sur votre pays de résidence fiscale, vous devez consulter un conseiller fiscal. En cas de résidence fiscale en COM, indiquer le nom de ce territoire comme pays de résidence fiscale.
6. Renseigner le NIF / TIN pour le pays correspondant à votre résidence fiscale hors de France. La définition du NIF variant d'un pays à l'autre, il convient de se renseigner auprès de l'administration fiscale du pays concerné.

